



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Melun, le 25/04/2022

Communiqué de presse

**Aérodrome de Lognes-Emerainville  
Signature d'une charte des relations et du respect mutuel**

**La charte des relations et de respect mutuel entre les associations de l'aviation légère et sportive et les associations de riverains de l'aérodrome de Lognes-Emerainville sera signée :**

- **lundi 25 avril à 16h30 en salle de la Citoyenneté (1er étage) en sous-préfecture de Torcy.**

Les députés Stéphanie Do et Jean-Michel Fauvergue, les maires des différentes communes concernées ainsi que le Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne seront présents à cette signature, réunissant les associations de riverains et de pilotes, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et Aéroport de Paris (ADP).

L'aérodrome de Lognes-Emerainville, ouvert au trafic international, est le **premier aérodrome d'aviation légère privée de France**. Son activité génère des nuisances sonores, contre lesquelles se mobilisent les associations de riverains ainsi que les maires des communes touchées, depuis plusieurs années.

Si la légitimité de l'activité de l'aérodrome n'est nullement contestée, il est en revanche paru nécessaire de diminuer les nuisances sonores engendrées. Dans ce cadre, un code des relations entre riverains et usagers avait été signé en décembre 1997 par le maire d'Emerainville, les usagers et les riverains. Lors de la commission consultative du 28 juin 2021 avait été décidée la création d'un comité permanent réunissant la sous-préfecture de Torcy, des riverains, des usagers, ADP, la DGAC, des élus et Bruitparif.

Parmi les travaux lancés par ce comité figurait la rédaction d'une nouvelle charte, avancée significative sur la réduction du bruit.

Celle-ci prévoit notamment des plages de tranquillité, entre le 1er avril et le 30 septembre, les week-ends et jours fériés le samedi de 12h à 14 h et après 19h et le dimanche de jours fériés avant 9h, de 12h à 15h et après 19h, créneaux au cours desquels seuls les avions classés parmi les moins bruyants pourront effectuer des tours de piste.

Afin de garantir le caractère évolutif de la charte, un comité de suivi animé par les services de l'Etat sera créé.

**Cabinet du Préfet  
Service départemental de la communication interministérielle**

01 64 71 75 29  
12, rue des Saints-Pères  
77000 Melun  
[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)



@Prefet77